



Renouvellement des licences pour chats et chiens

Assurez la sécurité de votre animal de compagnie avec le médaillon d'identification de la SPA de l'Estrie

Sherbrooke, le 31 janvier 2012 - La période de renouvellement des licences pour les animaux de compagnie dont les gardiens habitent l'une ou l'autre des municipalités desservies par la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie est présentement en cours, et ce, jusqu'au 15 février prochain.

« Afin d'assurer une saine cohabitation entre les humains et les animaux de compagnie, la réglementation des municipalités desservies par la SPA prévoit que tout gardien d'un chat ou d'un chien doit enregistrer celui-ci, d'expliquer la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. Effectuer cette simple démarche, c'est faire preuve de civisme, c'est agir à titre de gardien responsable, mais c'est surtout assurer la sécurité de son animal. »

LE billet de retour à la maison

La SPA de l'Estrie accueille, bon an, mal an, plus de 7 000 chats et chiens. De ce nombre, environ 50 % sont errants et non identifiés. *« Malgré tous les efforts déployés par notre personnel pour retracer les gardiens de ces animaux, bon nombre d'entre eux, faute d'identification, ne retrouvent jamais la douceur de leur foyer, déplore M^{me} Bergeron. Lorsque l'on sait que 99 % des animaux accueillis par la SPA et identifiés par le médaillon du refuge retrouvent leur gardien, contre 15 % sans identification, l'enregistrement prend tout son sens. »*

« Identifier votre animal, c'est indiquer à la collectivité qu'il a un gardien quelque part. Le médaillon assure ainsi sa sécurité, non seulement en cas d'égarment ou de fugue, mais également lors de situations où il pourrait, en votre absence, se blesser et avoir besoin de soins, poursuit-elle. S'il est retrouvé par un citoyen et que celui-ci communique avec la SPA, le code inscrit sur le médaillon permettra à notre personnel de retracer en moins de deux vos coordonnées afin de vous informer de la situation. »

Le médaillon, c'est aussi pour les chats!

Des quelque 3 500 animaux errants accueillis à la SPA en 2011, près de 75 % d'entre eux étaient des chats. *« Chaque année, nous recevons minimalement 2 200 chats non identifiés et, bien que leur sociabilité démontre, sans l'ombre d'un doute, qu'ils ont déjà connu le confort d'une*

.../2

maison, bien peu ne retrouvent leur famille, encore une fois due à l'absence d'identification, soutient M^{me} Bergeron. Un simple médaillon à leur cou aurait pourtant provoquer d'heureuses retrouvailles...»

Bien que bon nombre de ces chats orphelins se retrouvent placés à l'adoption, les familles désireuses d'adopter ne sont pas toujours au rendez-vous; ce phénomène engendre, à maintes reprises durant l'année, des situations de surpopulation féline au refuge de la SPA. « *Notre capacité d'accueil étant limitée, nous ne pouvons malheureusement tous les garder, indique t-elle. Cette triste situation pourrait être en grande partie résolue si les gardiens de ces chats avaient pris la peine de les enregistrer.* »

Elle précise que l'enregistrement concerne également les chats vivant à l'intérieur. « *Personne n'est à l'abri d'une perte ou d'une fugue de son chat; un instant de frayeur ou d'inattention, et le voilà qui s'échappe par une porte mal fermée ou une fenêtre entrouverte. Des histoires de ce genre sont monnaie courante au refuge et bon nombre de gardiens attristés de la perte de leur animal font régulièrement appel à nous pour le retrouver.* »

Agir à titre de collectivité responsable

Désireuse que le portrait des animaux errants de la région s'améliore, la SPA de l'Estrie invite donc tous les gardiens de chats et de chiens à ne plus hésiter à enregistrer leur animal de compagnie. « *Leur bien-être passe notamment par l'enregistrement et cette démarche relève des gardiens d'animaux, d'insister M^{me} Bergeron. Enregistrer son animal, c'est agir à titre de gardien responsable.* »

Pour ce faire, il suffit de communiquer avec le département des licences de la SPA au 819 821-4727, option 4, ou en remplissant le formulaire d'enregistrement disponible au www.spaestrie.qc.ca. Le coût est de 30 \$ pour les chats et de 40 \$ pour les chiens; s'ils sont stérilisés, les gardiens profitent alors d'un rabais de 10 \$.

Rappelons enfin que tous les revenus provenant de la vente des licences sont versés au financement des divers services qu'offre la SPA aux gens et aux animaux de l'Estrie. Sur une base annuelle, ces fonds permettent notamment à l'organisme de charité d'accueillir, nourrir et soigner plus de 7 000 animaux, de procéder à la stérilisation et à l'adoption de plus de 2 000 d'entre eux, de secourir des animaux blessés ou en détresse 24 heures sur 24 et 365 jours par année, d'offrir des services de patrouille et d'inspection à quelque 225 000 Estriens et de répondre à quelque 15 000 demandes de citoyens.

Bas de vignette

Le médaillon d'identification de la SPA de l'Estrie : une assurance sécurité pour les chats et les chiens.